

Délibérations du Conseil Municipal

du 30 mars 2026

Objet de la délibération	Statut
Délibération 20260330 Adoption du Procès-Verbal du 11-03-2026	Adopté
Délibération 20260330-01 Adoption du Procès-Verbal du 20-03-2026	Adopté
Délibération 20260330-02 Compositions des commissions	Adopté
Délibération 20260330-03 Désignation des délégués à la communauté de commune des Forêts du Perche	Adopté
Délibération 20260330-04 Commission d'Appel d'Offres	Adopté
Délibération 20260330-05 Commission Délégation de Service Public	Adopté
Délibération 20260330-06 Centre communal d'action social CCAS	Adopté
Délibération 20260330-07 Caisse des écoles - Désignation des membres	Adopté
Délibération 20260330-08 Conseil d'Adiministration du collège - Désignation des représentants	Adopté
Délibération 20260330-09 Ecole Sainte Marie - Désignation des représentants	Adopté
Délibération 20260330-10 SIDEP - Désignations des délégués	Adopté
Délibération 20260330-11 Territoire d'Energie 28 - Désignation des délégués	Adopté
Délibération 20260330-13 Parc Naturel Régional du Perche (PNRP) -Désignation des délégués	Adopté
Délibération 20260330-14 Station Verte - Désignation des délégués	Adopté
Délibération 20260330-15 Petites Cités de Caractères - Désignation des délégués	Adopté
Délibération 20260330-16 Eure-et-Loir Ingenierie - Désignation des délégués	Adopté
Délibération 20260330-17 SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE THIMERT - Désignation des délégués	Adopté
Délibération 20260330-18 Conseil d'Administration de l'Ehpad - Désignation des délégués	Adopté
Délibération 20260330-19 Conseil de vie sociale de l'Ehpad - Désignation des délégués	Adopté
Délibération 20260330-20 Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) - Désignation des délégués	Adopté
Délibération 20260330-21 Comité des Fêtes de Senonches - Désignation des délégués	Adopté
Délibération 20260330-22 Associations Senonchoises - Désignation des délégués	Adopté
Délibération 20260330-23 Comité National d'Action Sociale (CNAS) - Désignation des délégués	Adopté
Délibération 20260330-24 Représentant à la sécurité Routière - Désignation des délégués	Adopté
Délibération 20260330-25 Mission Local pour l'emploi - Désignation des délégués	Adopté
Délibération 20260330-26 Association GRACES - Désignation des délégués	Adopté
Délibération 20260330-27 Charte départemental de l'environnement -	Adopté
Délibération 20260330-28 Centre Régional de la Propriété Forestière - Désignation des délégués	Adopté
Délibération 20260330-29 Conseiller en charge des questions de défense - Désignation des délégués	Adopté
Délibération 20260330-30 Garantie d'emprunt Habitat Eurélien lot Route de Dreux - Accord de principe	Adopté
Délibération 20260330-31 Impôts directs - vote des taux 2026	Adopté



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 028-212803738-20260330-20260330_09-DE

Besoin
Levraut

D20260330-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers : _

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTE.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

9- Ecole Sainte-Marie – Désignation des représentants

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,
Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,
Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,
Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 1 représentant titulaire et 1 suppléant au sein de l'école Sainte-Marie.

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

Titulaire :

- Paula MANCEL

Suppléant :

- Claudine MEUNIER

DESIGNE comme représentant titulaire du conseil municipal à la Caisse des écoles :

Titulaire :

- Paula MANCEL 22 voix

Suppléant :

- Claudine MEUNIER 22 voix

Le Maire



Éric GOURLOO

La Secrétaire



Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 028-212803738-20260330-20260330_10-DE

D20260330-10

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTEL.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

**10- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (S.I.D.E.P
du Val St Cyr)
Désignation des délégués**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 9 délégués titulaires au sein du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable du Val Saint-Cyr (SIDE.P).

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

- Éric GOURLOO
- Xavier NICOLAS
- Aurélien MOREAU
- Marie JOAQUIM
- Pascal BELBER
- Pascal BIROLLEAU
- Sylvie DEPONDT
- Philippe CABOURDIN
- Jacky VIGNERON

DESIGNE comme délégués titulaires au sein du SIDE P :

- | | | | |
|-------------------|---------|----------------------|---------|
| • Éric GOURLOO | 22 voix | • Pascal BIROLLEAU | 22 voix |
| • Xavier NICOLAS | 22 voix | • Sylvie DEPONDT | 22 voix |
| • Aurélien MOREAU | 22 voix | • Philippe CABOURDIN | 22 voix |
| • Marie JOAQUIM | 22 voix | • Jacky VIGNERON | 22 voix |
| • Pascal BELBER | 22 voix | | |

Le Maire


Éric GOURLOO



La Secrétaire


Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 028-212803738-20260330-20260330_11-DE

Berger
Levrault

D20260330-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTEU.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

11- TERRITOIRE D'ENERGIE 28
Désignation des délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein de Territoire d'Énergie 28.

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

Titulaire :

- Xavier NICOLAS

Suppléant :

- Philippe CABOURDIN

DESIGNE comme délégué titulaire et suppléant au sein de Territoire d'Énergie 28 :

Titulaire :

- Xavier NICOLAS 22 voix

Suppléant :

- Philippe CABOURDIN 22 voix

Le Maire


Eric GOURLOO



La Secrétaire


Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 028-212803738-20260330-20260330_13-DE

Berger
Levaillant

D20260330-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNÉC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTELL.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

13- Parc Naturel Régional du Perche - Désignation des délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au sein du Parc Naturel Régional du Perche.

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

Titulaires :

- Mylène DURANTEL
- Sylvie DEPOND

Suppléants :

- Pascal BELBER
- Élodie BOSSENEC

DESIGNE comme délégué titulaire et suppléant au sein du Parc Naturel Régional du Perche :

Titulaires :

- Mylène DURANTEL 22 voix
- Sylvie DEPOND 22 voix

Suppléants :

- Pascal BELBER 22 voix
- Élodie BOSSENEC 22 voix

Le Maire


Eric GOURLOO



La Secrétaire


Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le **24 AVR. 2026**
ID : 028-212803738-20260330-20260330_14-DE

Berger
Levalet

D20260330-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTELE.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

14- STATION VERTE - Désignation des délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire au sein du Label Station Verte.

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

- Mylène DURANTEL

DESIGNE comme délégué titulaire et suppléant au sein du label Station Verte :

- Mylène DURANTEL 22 voix

Le Maire


Éric GOURLOO



La Secrétaire


Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le **24 AVR. 2026**
ID : 028-212803738-20260330-20260330_15-DE

D20260330-15

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers : _

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTEL.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

15- PETITES CITÉS DE CARACTÈRE - Désignation des délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires au sein de Petites Cités de Caractères.

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

Titulaire :

- Éric GOURLOO
- Sylvie DEPONDT

DESIGNE comme délégué titulaire et suppléant au sein de Petites Cités de Caractères.:

Titulaire :

- | | |
|------------------|---------|
| • Éric GOURLOO | 22 voix |
| • Sylvie DEPONDT | 22 voix |

Le Maire


Éric GOURLOO



La Secrétaire


Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 028-212803738-20260330-20260330_16-DE

Reçu en préfecture

D20260330-16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTELL.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

16- EURE-ET-LOIR INGENIERIE - Désignation des délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein d'Eure-et-Loir Ingénierie.

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

Titulaire :

- Paula MANCEL

Suppléant :

- Pascal BELBER

DESIGNE comme délégué titulaire et suppléant au sein d'Eure-et-Loir Ingénierie :

Titulaire :

- Paula MANCEL 22 voix

Suppléant :

- Pascal BELBER 22 voix

Le Maire



Eric GOURLOO



La Secrétaire



Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 028-212803738-20260330-20260330_17-DE

Berser
Levaut

D20260330-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPOND, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCER, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTEL.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCER.

17- SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE THIMERT- Désignation des délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein du Syndicat d'assainissement de Thimert.

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

Titulaire :

- Janine DUTTON

Suppléant :

- Aurélien MOREAU

DESIGNE comme délégué titulaire et suppléant au sein du Syndicat d'assainissement de Thimert :

Titulaire :

- Janine DUTTON 22 voix

Suppléant :

- Aurélien MOREAU 22 voix

Le Maire


Éric GOURLOO



La Secrétaire


Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le 24 AVR. 2026
ID : 028-212803738-20260330-20260330_18-DE

D20260330-18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDART, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTEU.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

18 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD- Désignation des délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 3 membres titulaires et 3 membres nommés par le Maire au sein du Conseil d'Administration de l'Ehpad.

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

Membres du Conseil Municipal

- Xavier NICOLAS
- Noël MARTINS
- Marie JOAQUIM

Membres nommés

- Daniel LEROY
- Jean-Michel KASBARIAN

DESIGNE comme délégué titulaires et membres nommés au sein du Conseil d'Administration l'Ehpad :

Membres du Conseil Municipal

- | | |
|------------------|---------|
| • Xavier NICOLAS | 22 voix |
| • Noël MARTINS | 22 voix |
| • Marie JOAQUIM | 22 voix |

Membres nommés

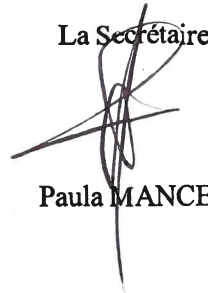
- Daniel LEROY
- Jean-Michel KASBARIAN

Le Maire


Eric GOURLOO



La Secrétaire


Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 028-212803738-20260330-20260330_19-DE

D20260330-19

Berger
Levaillant

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNÉC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTELL.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

19 - CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'EHPAD- Désignation des délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire au sein du Conseil de la Vie Sociale de l'Ehpad.

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

- Marie JOAQUIM

DESIGNE comme délégué titulaires et membres nommés au sein du Conseil de la Vie Sociale de l'Ehpad :

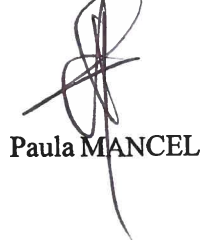
- Marie JOAQUIM 22 voix

Le Maire


Éric GOURLOO



La Secrétaire


Paula MANCER



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 028-212803738-20260330-20260330_20-DE

D20260330-20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers : _

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTEL.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

20 – MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE DE SENONCHES - Désignation des délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire au sein de la Maison d'Accueil Spécialisée de Senonches.

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

- Marie JOAQUIM

DESIGNE comme délégué titulaires et membres nommés au sein de la Maison d'Accueil Spécialisée de Senonches :

- Marie JOAQUIM 22 voix

Le Maire


Éric GOURLOO



La Secrétaire


Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 028-212803738-20260330-20260330-DE

D20260330

Berger
Levalet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTEL.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

Procès-Verbal de la réunion du 11/03/2026

Il est proposé aux membres présents d'adopter le procès-verbal de la réunion précédente.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire


Éric GOURLOO



La Secrétaire


Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 028-212803738-20260330-20260330_01-DE

D20260330-01

BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTEL.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

Procès-Verbal de la réunion du 20/03/2026

Il est proposé aux membres présents d'adopter le procès-verbal de la réunion précédente.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire


Éric GOURLOO



La Secrétaire


Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le 24 AVR. 2026
ID : 028-212803738-20260330-20260330_02-DE

D20260330-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPOND, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTELL.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

1- Composition des commissions

1ère Commission

- Etat Civil
- Mariages
- Elections
- Vie associative
- Cérémonies

Adjoint	Élisabeth STANDAERT
----------------	----------------------------

Membres	Claudine MEUNIER		
	Jean-Paul NEUVILLE		
	Sandrine COPEZ		
	Marie JOAQUIM		

2ème Commission

- Finances
- Énergie / Electricité / Gaz / Eau / Suivi de l'éclairage Public
- Environnement, Propreté
- Partenariat avec Villes Fleuries, Stations Vertes de Vacances et Stations de pêche
- Concours des Maisons et balcons fleuris
- Vidéoprotection

Adjoint : Aurélien MOREAU

Membres	Paula MANCEL		
	Jacky VIGNERON		
	Claudine MEUNIER		
	Jean-Luc HUARD		
	Sylvie DEPONDT		
	Mylène DURANTEL		

3ème Commission

- Promotion de la ville
- Événementiel
- Culture
- Château
- Relation Parc Naturel Régional du Perche (PNRP)

Adjoint Élodie BOSSENNEC

Membres	Pascal BIROLLEAU		
	Jacky VIGNERON		
	Sophie HALLAVANT		
	Sandrine COPEZ		
	Mylène DURANTEL		
	Sylvie DEPONDT		
	Nicolas RAVENEAU		

4ème Commission

- Investissement
- Voirie
- Urbanisme
- Services techniques
- Bâtiments, Travaux, Suivi des chantiers
- Articulation avec missions confiées à l'ESAT
- Sécurité des équipements incendie, commission de sécurité
- Mise aux normes et contrôles techniques

Adjoint **Pascal BELBER**

Membres	Paula MANCEL		
	Jacky VIGNERON		
	Jean-Luc HUARD		
	Philippe CABOURDIN		

5ème Commission

- Affaires Sociales
- CCAS
- Logements et relations avec les bailleurs sociaux
- Fêtes

Adjoint **Janine DUTTON**

Membres	Philippe CABOURDIN		
	Marie JOAQUIM		
	Sandrine COPEZ		
	Claudine MEUNIER		
	Antoine KOUTOU		

6ème Commission

- Enfance et affaires scolaires (Caisse des écoles, conseils d'écoles)
- Ressources Humaines
- Commerces sédentaires et non-sédentaires

Adjoint Noël MARTINS

Membres	Paula MANCEL		
	Sandrine COPEZ		
	Sophie HALLAVANT		
	Marie Joaquim		
	Nicolas RAVENEAU		
	Émilie BAUER		

Il est précisé que Monsieur le Maire et les Adjointes sont d'office membres de toutes les commissions.

Approuvé à l'unanimité.

Le Maire

Éric GOURLOO



La Secrétaire

Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 028-212803738-20260330-20260330_04-DE

D20260330-04

Bonnet
Levaillant

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNÉC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPOND, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCÉL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTELL.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCÉL.

4- Commission d'appel d'offres

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :

- Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort du reste.

Monsieur le Maire fait part des candidatures suivantes :

Titulaires :

- Claudine MEUNIER
- Aurélien MOREAU
- Janine DUTTON

Suppléants :

- Élisabeth STANDAERT
- Paula MANCEL
- Marie JOAQUIM

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, la commission d'appel d'offres est composée comme suit :

Président : Monsieur le Maire

Titulaires :

- Claudine MEUNIER 22 voix
- Aurélien MOREAU 22 voix
- Janine DUTTON 22 voix

Suppléants :

- Élisabeth STANDAERT 22 voix
- Paula MANCEL 22 voix
- Marie JOAQUIM 22 voix

Le Maire



Eric GOURLOO



La Secrétaire



Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le **24 AVR. 2026**
ID : 028-212803738-20260330-20260330_05-DE

Reçu
Levée

D20260330-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTEL.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

5- Commission de Délégation de Services Publics

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :

- Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission de Délégation de Services Publics comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort du reste.

Monsieur le Maire fait par des candidatures suivantes :

Titulaires :

- Claudine MEUNIER
- Aurélien MOREAU
- Janine DUTTON

Suppléants :

- Élisabeth STANDAERT
- Paula MANCEL
- Marie JOAQUIM

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, la commission de Délégation de Services Publics est composée comme suit :

Président : Monsieur le Maire

Titulaires :

- | | |
|--------------------|---------|
| • Claudine MEUNIER | 22 voix |
| • Aurélien MOREAU | 22 voix |
| • Janine DUTTON | 22 voix |

Suppléants :

- | | |
|-----------------------|---------|
| • Élisabeth STANDAERT | 22 voix |
| • Paula MANCEL | 22 voix |
| • Marie JOAQUIM | 22 voix |

Le Maire


Éric GOURLOO



La Secrétaire


Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 028-212803738-20260330-20260330_06-DE

D20260330-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTEU.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

**6- Centre Communal d'Action Social – Détermination du nombre et élection
des membres élus au conseil d'administration**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,
Vu l'article 138 du Code de la famille et de l'aide sociale,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Considérant qu'il convient de renouveler le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) après chaque élection municipale,

Considérant que le nombre d'administrateurs relève de la compétence du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

➤ De **Fixer** à 6 le nombre de membres élus qui siégeront sous la présidence du Maire au Conseil d'Administration du CCAS

➤ **D'Élire** les membres du conseil municipal suivants :

- Janine DUTTON 22 voix
- Sandrine COPEZ 22 voix
- Élisabeth STANDAERT 22 voix
- Claudine MEUNIER 22 voix
- Jean-Luc HUARD 22 voix
- Paul MANCEL 22 voix

➤ De **Solliciter** les associations suivantes pour représentation des membres nommés,

- 1 représentant du Secours Catholique
- 1 représentant du Secours Populaire
- 1 représentant des Restos du coeur
- 1 représentant de l'ADMR
- 1 représentant des personnes âgées
- 1 représentant des personnes en situation de handicap

Le Maire


Eric GOURLOO



La Secrétaire


Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le 24 AVR. 2026
ID : 028-212803738-20260330-20260330_07-DE

D20260330-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTEL.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

7- Caisse des écoles – Désignation des représentants

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,
Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,
Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,
Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 4 représentants au sein de la caisse des écoles.

Considérant que les candidatures sont les suivantes,

Membres du Conseil Municipal :

- Noël MARTINS
- Paula MANCEL
- Sandrine COPEZ
- Aurélien MOREAU

DESIGNE comme représentant titulaire du conseil municipal à la Caisse des écoles :

Membres du Conseil Municipal :

- | | |
|-------------------|---------|
| • Noël MARTINS | 22 voix |
| • Paula MANCEL | 22 voix |
| • Sandrine COPEZ | 22 voix |
| • Aurélien MOREAU | 22 voix |

Le Maire



Éric GOURLOO

La Secrétaire



Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 028-212803738-20260330-20260330_08-DE

Berger
Levraut

D20260330-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPOND, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCÉL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTELL.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCÉL.

8- Conseil d'Administration du collège de la Loge des Bois – Désignation des représentants

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 1 représentant titulaire et 1 suppléant au sein du Conseil d'Administration du Collège de La Loge des Bois.

Considérant que les candidatures sont les suivantes,

Titulaire :

- Philippe CABOURDIN

Suppléant :

- Sophie HALLAVANT

DESIGNE comme représentant titulaire du conseil municipal à la Caisse des écoles :

Titulaire :

- Philippe CABOURDIN 22 voix

Suppléant :

- Sophie HALLAVANT 22 voix

Le Maire



Eric GOURLOO

La Secrétaire



Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

24 AVR. 2026

ID : 028-212803738-20260330-20260330_25-DE

Service
Reçu

D20260330-25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTEL.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

25 – MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI - Désignation des délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire au sein de la Mission Locale pour l'emploi.

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

Titulaire :

- Élisabeth STANDAERT

DESIGNE comme délégué titulaire et délégué suppléant au sein de la Mission Locale pour l'emploi :

Titulaire :

- Élisabeth STANDAERT 22 voix

Le Maire



Éric GOURLOO



La Secrétaire



Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 028-212803738-20260330-20260330_26-DE

D20260330-26

Berger
Levraut

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTELL.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

26 – ASSOCIATION GRACES - Désignation des délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire au sein de l'Association GRACES.

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

Titulaire :

- Élisabeth STANDAERT

DESIGNE comme délégué titulaire et délégué suppléant au sein de l'Association GRACES:

Titulaire :

- Élisabeth STANDAERT 22 voix

Le Maire


Éric GOURLOO



La Secrétaire


Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 028-212803738-20260330-20260330_27-DE

Berger
Levrault

D20260330-27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDART, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTELL.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

27 – CHARTE DÉPARTEMENTALE POUR L'ENVIRONNEMENT - Désignation des délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire au sein de la Charte Départementale de l'Environnement.

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

Titulaire :

- Jacky VIGNERON

DESIGNE comme délégué titulaire et délégué suppléant au sein de la Charte Départementale de l'Environnement.

Titulaire :

- Jacky VIGNERON 22 voix

Le Maire


Eric GOURLOO



La Secrétaire


Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 028-212803738-20260330-20260330_28-DE

D20260330-28

Bescher
L'envoie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTEL.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

28 – CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE - Désignation des délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire au sein du Centre régional de la propriété forestière.

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

Titulaire :

- Mylène DURANTEL

DESIGNE comme délégué titulaire et délégué suppléant au sein du Centre régional de la propriété forestière.

Titulaire :

- Mylène DURANTEL 22 voix

Le Maire


Éric GOURLOO



La Secrétaire


Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le 24 AVR. 2026
ID : 028-212803738-20260330-20260330_29-DE

D20260330-29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTE.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

29 – CONSEILLER EN CHARGE DES QUESTIONS DE DÉFENSE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,
Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,
Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,
Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 1 conseiller municipal en charge des questions de défense.

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

Titulaire :

- Élisabeth STANDAERT

DESIGNE comme conseiller municipal en charges des questions de défense.

Titulaire :

- Élisabeth STANDAERT 22 voix

Le Maire


Éric GOURLOO



La Secrétaire


Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 028-212803738-20260330-20260330_30-DE

Bureau
l'urbanisme

D20260330-30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTEU.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

30-Garantie d'emprunt Habitat Eurélien lotissement route de Dreux – Accord de principe

Monsieur le maire informe les membres présents que dans le cadre de la construction de 19 pavillons individuels route de Dreux, il a été destinataire d'une demande d'accord de principe de garantie à hauteur de 50% pour l'ensemble des prêts par Habitat Eurélien.

Cet accord de principe donnera lieu à une demande officielle incluant toutes les modalités.

Le Conseil Départemental est également sollicité pour un accord de garantie à hauteur de 50% de l'ensemble des prêts complétant ainsi la demande.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

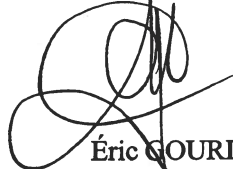
Vu la demande de garantie communale sollicitée par Habitat Eurélien pour obtenir des prêts dans le cadre de la construction de 19 pavillons individuels route de Dreux à Senonches,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'accord de principe pour une garantie à hauteur de 50% de l'ensemble des prêts soit
 $2\,749\,000\text{ €} / 2 = 1\,374\,500\text{ €}$

Adopté à l'unanimité.

Le Maire


Éric GOURLOO



La Secrétaire


Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 028-212803738-20260330-20260330_31-DE

Besoin
le 23/04/2026

D20260330-31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers : _

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTEU.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

31-Impôts directs : vote des taux 2026

Monsieur le Maire informe le conseil que la mairie a reçu le nouvel état 1259 nous informant des bases prévisionnelles 2026 pour le calcul du montant des impôts locaux pour la commune de Senonches.

La commune ne peut donc désormais que voter les taux de fiscalité de la taxe foncière sur le bâti, de la taxe foncière sur le non bâti, et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une augmentation des taux a déjà eu lieu en 2023 et en 2024. Monsieur le Maire propose donc de maintenir les taux actuels et de ne pas les faire évoluer pour l'année 2026.

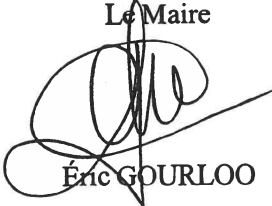
Les nouveaux taux proposés pour l'année 2026 sont donc les suivants :

Taxe foncière bâti : 40,81 %

Taxe foncière non bâti : 35,89 %

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 10,12 %

Adopté à l'unanimité.

Le Maire

Éric GOURLOO



La Secrétaire

Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 028-212803738-20260330-20260330_21-DE

D20260330-21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTE.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

21 – COMITE DES FÊTES DE SENONCHES - Désignation des délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,
Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,
Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,
Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 2 à 5 membres au sein du comité des fêtes de Senonches.

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

Titulaires :

- Élodie BOSSENNEC
- Janine DUTTON
- Sylvie DEPONDT
- Élisabeth STANDAERT
- Marie JOAQUIM

DESIGNE comme délégué titulaires au sein du comité des fêtes de Senonches suivantes :

Titulaires :

- | | |
|-----------------------|---------|
| • Élodie BOSSENNEC | 22 voix |
| • Janine DUTTON | 22 voix |
| • Sylvie DEPONDT | 22 voix |
| • Élisabeth STANDAERT | 22 voix |
| • Marie JOAQUIM | 22 voix |

Le Maire

Éric GOURLOO



La Secrétaire

Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 028-212803738-20260330-20260330_22-DE

Région
Levée

D20260330-22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTEL.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

22 – ASSOCIATIONS SENONCHOISES - Désignation des délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner des délégués au sein de différentes associations senonchoises

DESIGNE comme délégué titulaires au sein des Associations suivantes :

ASSOCIATION CULTURELLE DE SENONCHES

- Élisabeth STANDAERT 22 voix

COMITE DE JUMELAGE

- Nicolas RAVENEAU 22 voix

ASSOCIATION « SENONCHES VILLE D'ART »

- Marie JOAQUIM 22 voix

Le Maire


Éric GOURLOO



La Secrétaire


Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le **24 AVR. 2026**
ID : 028-212803738-20260330-20260330_23-DE

D20260330-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTEU.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

23 – COMITÉ NATIONALE D'ACTION SOCIALE (CNAS) - Désignation des délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

Titulaire :

- Janine DUTTON

Suppléant :

- Claudine MEUNIER

DESIGNE comme délégué titulaire et délégué suppléant au sein des Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

Titulaire :

- Janine DUTTON

22 voix

Suppléant :

- Claudine MEUNIER

22 voix

Le Maire


Éric GOURLOO



La Secrétaire


Paula MANCEL



COMMUNE DE SENONCHES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le **24 AVR. 2026**
ID : 028-212803738-20260330-20260330_24-DE

D20260330-24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC GOURLOO

Début de la séance : 19h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, Mme Élodie BOSSENNEC, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, Mme Sylvie DEPOND, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Jacky VIGNERON, M. Xavier NICOLAS, Mme Claudine MEUNIER, M. Pascal BIROLLEAU, M. Philippe CABOURDIN, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Paula MANCEL, Mme Sandrine COPEZ, Mme Mylène DURANTE.

Absents excusés : M. Nicolas RAVENEAU – Pouvoir S. HALLAVANT

Absents : M. Antoine KOUTOU

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL.

24 – REPRÉSENTANT A LA SECURITÉ ROUTIÈRE - Désignation des délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Vu l'accord du conseil municipal pour procéder au vote des délégués et représentants à main levée,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire au sein de la sécurité routière.

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

Titulaire :

- Noël MARTINS

DESIGNE comme délégué titulaire et délégué suppléant au sein de la sécurité routière :

Titulaire :

- Noël MARTINS 22 voix

Le Maire



Éric GOURLOO



La Secrétaire



Paula MANCEL